
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

11 MARS 2009

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À PERMETTRE AUX ÉCOLES À PROGRAMME BELGE D'AFRIQUE
CENTRALE D'ORGANISER OU DE CO-ORGANISER UN EXAMEN OU UNE ANNÉE
D'ENSEIGNEMENT DONNANT ACCÈS AUX FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR NON DISPONIBLES EN AFRIQUE CENTRALE⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION
PAR **MME BRIGITTE DEFALQUE.**

—

⁽¹⁾ Voir Doc. n°441 (2006-2007) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé du député Fontaine sur la proposition de résolution	3
2	Discussion générale	3
3	Examen et vote des articles	4

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Éducation a examiné au cours de sa réunion du 11 mars 2009(2) la proposition de résolution visant à permettre aux écoles à programme belge d'Afrique centrale d'organiser ou de co-organiser un examen ou une année d'enseignement donnant accès aux filières de l'enseignement supérieur non disponibles en Afrique centrale.

1 Exposé du député Fontaine sur la proposition de résolution

C'est avec satisfaction que M. Fontaine voit l'arrivée de cette proposition de résolution à l'ordre du jour.

Il commence en précisant que cette proposition de résolution a été déposée à la suite d'une mission effectuée en République Démocratique du Congo (RDC).

Il explique avoir eu la possibilité, lors de cette mission, de rencontrer un certain nombre de personnes et de voir le fonctionnement des écoles à programme belge de Kinshasa et de Lubumbashi. Il fait savoir que ces écoles utilisent un programme belge qui est contrôlé par la Communauté française de Belgique.

Il explique avoir constaté, par différents contacts, qu'il y avait une baisse de fréquentation dans nos universités d'étudiants congolais, pour toute une série de raisons.

Il évoque les problèmes de VISA, élément qui ne rentre pas en compte dans les compétences de la Communauté française, mais il y a aussi un problème de qualité de l'enseignement en RDC qui fait que l'équivalence automatique n'est pas possible encore aujourd'hui.

(2)

Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Avril , Mme Bonni , Mme Fassiaux-Looten , Mme Jamouille , M. Luperto , Mme Tillieux (en remplacement de M. Bayenet), M. Wacquier , Mme Bertieaux , M. Bracaval , Mme Defalque (Rapporteuse) , M. Neven , Mme Corbisier-Hagon , M. Thissen (en remplacement de M. Elsen), Mme de Groote (Présidente) et M. Cheron

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Scandella, attaché au Cabinet de M. le ministre Dupont
M. Beaufort, collaborateur au cabinet de M. le ministre Dupont

Mme Cesar, collaboratrice au cabinet de M. le ministre Dupont

Mme Gilman, experte du groupe PS
M. Balcaen, expert du groupe ECOLO
M. Sonville, expert du groupe MR
M. Jauniaux, expert du groupe cdH

Cependant, il souligne qu'en France, l'équivalence des diplômes ne pose pas de problèmes. C'est pourquoi il estime que des efforts doivent être réalisés en Communauté française, et notamment par la délégation Wallonie-Bruxelles en matière de culture française en République Démocratique du Congo.

Il constate que beaucoup d'étudiants congolais, qui voudraient venir faire des études en Belgique, ne peuvent plus le faire ou préfèrent étudier dans une autre langue que le français

Il attire l'attention pour qu'une solution soit dégagée vis-à-vis des étudiants congolais et rwandais car ces derniers vivent dans un contexte politique difficile avec la France.

Il souhaite qu'on puisse trouver une solution qui permette d'éviter que des étudiants congolais ne viennent pas en Belgique afin d'effectuer des années complémentaires. Il explique que cela limite la possibilité pour un certain nombre de jeunes dont les parents n'ont pas de moyen suffisant, de venir effectuer leurs études ici en Belgique. Ceux-ci n'ayant aucune garantie de réussites et présentant le risque qu'ils s'établissent en Belgique. Aussi, M. Fontaine fait part de plusieurs indications qui laisseraient entendre qu'un certain nombre d'étudiants arriverait par des filières clandestines.

M. Fontaine estime que cette proposition de résolution permettra qu'une évaluation des compétences de ces étudiants puisse être faite par les écoles belges puisqu'elles sont contrôlées par la Communauté française.

Il affirme que les écoles à programme belge disposent déjà d'un enseignement de qualité qui permettrait également d'effectuer une année nécessaire de rattrapage pour arriver au niveau souhaité dans nos universités.

Dans cette proposition de résolution, M. Fontaine explique qu'une autorisation serait octroyée aux étudiants africains qui voudraient étudier en Belgique pour une filière d'études qu'on ne retrouve pas en Afrique centrale. L'objectif n'étant pas de vider les universités congolaises de leurs étudiants.

2 Discussion générale

Mme Jamouille remercie M. Fontaine de l'initiative qu'il a prise avec cette proposition de résolution. Mme Jamouille exprime son engagement pour ces écoles à programme belge et son soutien qu'elle a exercé alors que ces écoles n'étaient plus soutenues par le fédéral dans le cadre de la coopération au développement. Elle ajoute que la Com-

munauté française, à l'époque où Mme Onckelinx était ministre, avait pris des mesures pour leur venir en aide, en instaurant la possibilité d'inspection qui permettait de garantir la qualité des diplômes que ces écoles octroyaient.

Mme Jamouille explique que l'objectif de cette proposition de résolution n'est pas de vider les universités du sud, mais plutôt de renforcer les échanges Sud-Sud et d'octroyer des bourses en matière de coopération Sud-Sud afin de renforcer l'enseignement supérieur dans les pays du sud.

Elle ajoute, d'ores et déjà, le caractère positif de cette proposition de résolution et l'adoption de celle-ci puisqu'il n'y a pas d'implication budgétaire, mais aussi car les mesures prévues ici permettraient à ces étudiants de continuer des études qui ne seront pas organisées dans leur propre pays.

Corbisier-Hagon partage la recommandation de Mme Jamouille et demande au gouvernement de finaliser ce point.

M. Cheron souligne que son groupe politique soutient à l'unanimité la résolution aux recommandations prévues dans cette proposition de résolution.

3 Examen et vote des articles

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La rapporteuse,

B. DEFALQUE

Le Président,

J. DE GROOTE